



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUILLET 2022

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt deux, le 11 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 5 juillet 2022, s'est réuni en séance publique, salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de la Maire, Mme Corrine OLLIVIER.

Secrétaire de séance : Corinne SOCHARD

ORDRE DU JOUR

N°	Libellé	Rapporteur
127	Ressources Humaines – Indemnités de fonction accordées à la Maire, aux Adjointes et aux Conseillers délégués	La Maire
128	Ressources Humaines – Majoration des indemnités de fonction accordées à la Maire, aux Adjointes et aux Conseillers délégués	La Maire
129	Assemblées – Commission d'appel d'offres et Commission Consultative – Désignation des membres	La Maire
130	Assemblées – Concessions et affermages – Commission de contrôle – Désignation des représentants	La Maire
131	Assemblées – Commission de délégation de service public – Désignation des représentants	La Maire
132	Assemblées – Société Publique Locale (SPL) « Ingénierie Aménagement Territorial » - Désignation des membres pour y siéger	La Maire
133	Assemblées – Désignation des membres du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Centre de Santé	La Maire
134	Assemblées – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées – Représentation de la commune	La Maire

N°	Libellé	Rapporteur
135	Assemblées – Commissions municipales permanentes – désignation des membres	La Maire
136	Assemblées – Écoles Maternelles et Élémentaires – Représentation de la Commune au sein des Conseils d'école	La Maire
137	Assemblées – Collèges et Lycées – Représentation de la Commune	La Maire
138	Assemblées – Conseil médical départemental en formation plénière – Représentation de la commune	La Maire
139	Assemblées – Foyer d'accueil médicalisé et maison d'accueil spécialisée (FAM MAS) – Représentation de la commune	La Maire
140	Assemblées – Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Vierzon – Représentation de la commune	La Maire
141	Foncier – Cession des locaux de l'ESAT rue Marcel Paul à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public du Cher (PEP 18)	Franck MICHOUX
142	Jeunesse – Prolongation des dispositifs « Bourse aux permis de conduire » et « Argent de poche pour actions solidaires » inscrits dans le cadre du « Plan quartiers jeunes » pour l'année 2022	Maryvonne ROUX
143	Motion : Vœu des élu-es de la majorité municipale relatif à l'accompagnement des collectivités locales par l'État	Corinne OLLIVIER

DEL22/127 – RESSOURCES HUMAINES – INDEMNITÉS DE FONCTION ACCORDÉES À LA MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de fixer les indemnités de fonction de la façon suivante :

- indemnité de la Maire : 83,56 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- indemnité de chaque Adjoint : 26,23 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- indemnité de chaque Conseiller délégué : 180,00 €,

- de prévoir le versement des indemnités, pour la Maire à compter du 3 juillet 2022, date d'installation du nouveau Conseil municipal, et pour les Adjointes et Conseillers délégués, à compter de la date de leur délégation de fonction, selon l'annexe à la présente délibération,

- d'appliquer si nécessaire l'écrêtement prévu à l'article L.2123-20 II du Code général des collectivités territoriales,

- d'indexer l'évolution des indemnités sur celle des traitements de la Fonction Publique,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction 0/sous-fonction 021 – article 6531.

ADOpte PAR :

19 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET.

8 voix Pour par mandat : M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER).

3 voix Contre : M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET.

3 voix Contre par mandat : M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : Mme GRISON.

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/128 – RESSOURCES HUMAINES – MAJORATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ACCORDÉES À LA MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- de majorer de 20 % les indemnités de fonction déterminées par délibération du Conseil municipal, de la Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués, au titre de ville chef-lieu d'arrondissement,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction 0/sous-fonction 021 – article 6531.

ADOPTÉ PAR :

19 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET.

8 voix Pour par mandat : M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER).

3 voix Contre : M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET.

3 voix Contre par mandat : M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : Mme GRISON.

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/129 – ASSEMBLÉES – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION CONSULTATIVES – DÉSIGNATION DES MEMBRES

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°20/97 du Conseil municipal en date du 11 juin 2020,
- d'élire selon la représentation proportionnelle au plus fort reste 5 membres titulaires ainsi que 5 membres suppléants pour siéger à la Commission d'appel d'offres ainsi que la Commission consultative,
- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- que les membres de la Commission d'appel d'offres soient également appelés à siéger dans les jurys de concours, conformément à l'article R.2162-24 du Code de la commande publique,
- que les membres de la Commission d'appel d'offres soient également appelés à siéger au sein de la Commission Consultative.

Se présente 1 liste :

Titulaires : - Franck MICHOUX

- Solange MION
- Jill GAUCHER
- Hayate DADSI
- Yann GODARD

Suppléants : - Maryvonne ROUX

- Céline MILLÉRIOUX
- Ophélie TAIRET
- Djamila KAOUES
- Laurent DESNOUES

Sont élus à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission Consultative :

Membres titulaires : Mesdames MION, GAUCHER, DADSI, Messieurs MICHOUX et GODARD,

Membres suppléants : Mesdames ROUX, MILLÉRIOUX, TAIRET, KAOUES et Monsieur DESNOUES.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET.

11 voix Pour par mandat : M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : Mme GRISON.

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/130 – ASSEMBLÉES – CONCESSIONS ET AFFERNAGES – COMMISSION DE CONTRÔLE – DÉSIGNATION DES MEMBRES

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°21/32 du Conseil municipal en date du 15 avril 2021,
- d'élire à la représentation proportionnelle les 5 membres titulaires ainsi que les 5 membres suppléants du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission de contrôle chargée d'examiner les comptes détaillés des concessions et affermagés.
- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,

Se présente 1 liste :

Titulaires : -
- Jill GAUCHER,
- Solange MION,
- Cécile CHANGEUX,
- Frédéric DUPIN.

Suppléants : - Sabine MORÈVE,
- Céline MILLÉRIOUX,
- Marie RUIVO,
- Toufik DRIF,
- Pascal LATESSA.

- sont élus titulaires :

Mesdames OLLIVIER, GAUCHER, MION et CHANGEUX et Monsieur DUPIN.

- sont élus suppléants :

Mesdames MORÈVE, MILLÉRIOUX et RUIVO et Messieurs DRIF et LATESSA.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET.

11 voix Pour par mandat : M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : Mme GRISON.

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/131 – ASSEMBLÉES – COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°DEL21/185 du Conseil municipal en date du 16 décembre 2021,
- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- Se présente 1 liste :

Titulaires : - Franck MICHOUX
- Maryvonne ROUX
- Jill GAUCHER
- Hayate DADSI
- Pascal LATESSA

Suppléants : - Solange MION
- Céline MILLÉRIOUX
- Ophélie TAIRET
- Djamila KAOUES
- Frédéric BERNARD.

Sont élus à la Commission de délégation de service public :

Membres titulaires : Mesdames ROUX, GAUCHER, DADSI et Messieurs MICHOUX, LATESSA,

Membres suppléants : Mesdames MION, MILLÉRIOUX, TAIRET, KAOUES et Monsieur BERNARD.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET.

11 voix Pour par mandat : M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : Mme GRISON.

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/132 – ASSEMBLÉES – SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) " INGÉNIERIE AMÉNAGEMENT TERRITORIAL " - DÉSIGNATION DES MEMBRES POUR Y SIÉGER

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°20/108 du Conseil municipal en date du 11 juin 2020,
- de désigner les 4 représentants de la ville de Vierzon pour siéger au sein de la Société Publique Locale (SPL) « Ingénierie Aménagement Territorial »,
- À l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,

Se présente 1 liste :

- Corinne OLLIVIER
- Jill GAUCHER
- Franck MICHOUX
- Boris RENÉ

Sont élus pour siéger au sein de la société publique locale (SPL) Mesdames OLLIVIER et GAUCHER, Messieurs MICHOUX et RENÉ.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : *M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET.*

11 voix Pour par mandat : *M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).*

1 abstention : *Mme GRISON.*

1 absent : *M. KALKIN.*

DEL22/133 – ASSEMBLÉES – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) CENTRE DE SANTÉ

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°DEL21/34 du Conseil municipal en date du 15 avril 2021,
- de désigner les 6 membres pour siéger au Conseil d'administration du GIP Centre de santé,
- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales de ne pas procéder à la désignation dudit représentant au scrutin secret,

Se présentent :

- Corinne OLLIVIER,
- Maryvonne ROUX,
- Jill GAUCHER,
- Marie RUIVO,
- Philippe FOURNIÉ,
- Haydar AAD.

Sont élus au Conseil d'Administration du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Centre de santé :

Mesdames OLLIVIER, ROUX, GAUCHER et RUIVO, et Messieurs FOURNIÉ et AAD.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : *M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET.*

11 voix Pour par mandat : M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : Mme GRISON.

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/134 – ASSEMBLÉES – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°20/138 du Conseil municipal en date du 25 juin 2020,
- à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la désignation desdits représentants au scrutin secret,
- de procéder au vote pour désigner 4 représentants du Conseil municipal, pour siéger à la Commission locale d'évaluation des charges transférées :
- Corinne OLLIVIER
- Monique RENARD
- Solange MION
- Thibault LHONNEUR

Sont élus pour siéger Commission locale d'évaluation des charges transférées : Mesdames OLLIVIER, RENARD et MION, Monsieur LHONNEUR.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET.

11 voix Pour par mandat : M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : Mme GRISON.

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/135 – ASSEMBLÉES – COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – DÉSIGNATION DES MEMBRES

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°DEL22/72 du Conseil municipal en date du 23 juin 2022,
- de désigner les membres dans les Commissions suivantes :

- **Commission Finances, Politiques contractuelles et Personnel :**

Corinne OLLIVIER, Nicolas SANSU, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Solange MION, Boris RENÉ, Frédéric DUPIN, Monique RENARD, Aurélien PERRINET et Pascal LATESSA.

- **Commission Aménagement Urbain – Foncier – Travaux – Programme de Rénovation Urbaine – Action Cœur de Ville :**

Franck MICHOUX, Sabine MORÈVE, Jill GAUCHER, Hayate DADSI, Corinne SOCHARD, Monique RENARD, François DUMON, Thibault LHONNEUR, Yann GODARD et Cécile CHANGEUX.

- **Commission Services Publics et Services au public – Sécurité :**

Jill GAUCHER, Philippe FOURNIÉ, Zakaria MOUAMIR, Ophélie TAIRET, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Fabien BERNAGOUT, Wendelin KIM, Marie RUIVO, Frédéric BERNARD et Laurent DESNOUES.

- **Commission Affaires scolaires – Petite Enfance – Enfance – Jeunesse :**

Corinne OLLIVIER, Toufik DRIF, Maryvonne ROUX, Sophie PIÉTU-AGEORGES, Philippe FOURNIÉ, Zakaria MOUAMIR, Djamila KAOUES, Corinne SOCHARD, Ahmet KALKIN et Yann GODARD.

- **Commission Vie associative – Vie Citoyenne – Démocratie – Communication :**

Solange MION, Kévin JACQUET, Nicolas SANSU, Mary-Claude GRISON, Frédéric DUPIN, Céline MILLÉRIOUX, Toufik DRIF, Mélanie CHAUVET, Ahmet KALKIN et Aurélien PERRINET.

- **Commission Culture – Sports – Patrimoine – Jumelages :**

Wendelin KIM, Mélanie CHAUVET, Boris RENÉ, Fabien BERNAGOUT, Mary-Claude GRISON, Kévin JACQUET, Haydar AAD, François DUMON, Cécile CHANGEUX et Laurent DESNOUES.

- **Commission Santé – Environnement – Protection des populations :**

Maryvonne ROUX, Sabine MORÈVE, Marie RUIVO, Djamila KAOUES, Céline MILLÉRIOUX, Haydar AAD, Hayate DADSI, Ophélie TAIRET, Frédéric BERNARD et Pascal LATESSA.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET.

11 voix Pour par mandat : M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : Mme GRISON.

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/136 ASSEMBLÉES – ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLE

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°DEL21/35 du Conseil municipal en date du 15 avril 2021,
- de désigner les représentants titulaires et suppléants pour siéger au conseil d'école des écoles maternelles et élémentaires,

⇒ **Maternelle Bourgneuf**

- Conseil d'école

1 titulaire : Nicolas SANSU

1 suppléant : Céline MILLÉRIOUX

⇒ **Élémentaire Bourgneuf**

- Conseil d'école

1 titulaire : Céline MILLÉRIOUX

1 suppléant : Nicolas SANSU

⇒ **Maternelle Chaillot**

- Conseil d'école

1 titulaire : Fabien BERNAGOUT

1 suppléant : Sophie PIÉTU-AGEORGES

⇒ **Élémentaire Jacques Prévert**

- Conseil d'école

1 titulaire : Sophie PIÉTU-AGEORGES

1 suppléant : Fabien BERNAGOUT

⇒ **Maternelle Jules Vallès**

- Conseil d'école

1 titulaire : Corinne SOCHARD

1 suppléant : Mélanie CHAUVET

⇒ **Élémentaire Charot – Molière**

- Conseil d'école

1 titulaire : Mélanie CHAUVET

1 suppléant : Corinne SOCHARD

⇒ **Maternelle Jean Zay**

- Conseil d'école

1 titulaire : Zakaria MOUAMIR

1 suppléant : Franck MICHOUX

⇒ **Élémentaire Pierre Bodin**

- Conseil d'école

1 titulaire : Franck MICHOUX

1 suppléant : Zakaria MOUAMIR

⇒ **Maternelle Colombier**

- Conseil d'école

1 titulaire : Toufik DRIF

1 suppléant : Frédéric DUPIN

⇒ **Élémentaire Colombier**

- Conseil d'école

1 titulaire : Frédéric DUPIN

1 suppléant : Toufik DRIF

⇒ **Maternelle Parmentier**

- Conseil d'école

1 titulaire : Wendelin KIM

1 suppléant : Kevin JACQUET

⇒ **Élémentaire André Luberne**

- Conseil d'école

1 titulaire : Kevin JACQUET

1 suppléant : Wendelin KIM

⇒ **Élémentaire Fay B**

- Conseil d'école

1 titulaire : Solange MION

1 suppléant : Toufik DRIF

⇒ **Maternelle Claude Tétard**

- Conseil d'école

1 titulaire : Toufik DRIF

1 suppléant : Solange MION

⇒ **Élémentaire des Forges**

- Conseil d'école

1 titulaire : Marie RUIVO

1 suppléant : Maryvonne ROUX

⇒ **Maternelle Joliot Curie**

- Conseil d'école

1 titulaire : Ophélie TAIRET

1 suppléant : Hayate DADSI

⇒ **Élémentaire Joliot Curie**

- Conseil d'école

1 titulaire : Hayate DADSI

1 suppléant : Ophélie TAIRET

⇒ **Maternelle Maurice Caron**

- Conseil d'école

1 titulaire : Jill GAUCHER

1 suppléant : Philippe FOURNIÉ

⇒ **Élémentaire Jean Turpin**

- Conseil d'école

1 titulaire : Philippe FOURNIÉ

1 suppléant : Jill GAUCHER

⇒ **Maternelle Puits Berteau**

- Conseil d'école

1 titulaire : Haydar AAD

1 suppléant : Boris RENÉ

⇒ **Élémentaire Puits Berteau**

- Conseil d'école

1 titulaire : Boris RENÉ

1 suppléant : Haydar AAD

⇒ **Maternelle Tunnel Château**

- Conseil d'école

1 titulaire : Thibault LHONNEUR

1 suppléant : Djamila KAOUES

⇒ **Élémentaire Tunnel Château A et B**

- Conseil d'école

1 titulaire : Djamila KAOUES

1 suppléant : Thibault LHONNEUR

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MOREVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET.

11 voix Pour par mandat : M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : Mme GRISON.

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/137 ASSEMBLÉES – COLLÈGES ET LYCÉES – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°DEL21/36 du Conseil municipal en date du 15 avril 2021,
- de désigner les représentants titulaires et suppléants pour siéger aux Conseils d'Administration des Collèges et Lycées,

⇒ **Collège Albert Camus,**
● Conseil d'administration

1 titulaire : Céline MILLÉRIOUX
1 suppléant : Sophie PIÉTU-AGEORGES,

⇒ **Collège Fernand Léger,**
● Conseil d'administration

1 titulaire : Franck MICHOUX,
1 suppléant : Nicolas SANSU

⇒ **Collège Édouard Vaillant,**
● Conseil d'administration

1 titulaire : Djamila KAOUES,
1 suppléant : Jill GAUCHER,

⇒ **Lycée Polyvalent Édouard Vaillant,**
● Conseil d'administration

1 titulaire : Toufik DRIF,
1 suppléant : Thibault LHONNEUR,

⇒ **Lycée Polyvalent Henri Brisson.**
● Conseil d'administration

1 titulaire : Marie RUIVO
1 suppléant : Boris RENÉ.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET.

11 voix Pour par mandat : M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : Mme GRISON.

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/138 ASSEMBLÉES – CONSEIL MÉDICAL DÉPARTEMENTAL EN FORMATION PLÉNIÈRE – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°20/124 du Conseil municipal en date du 11 juin 2020,
- de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants du Conseil municipal pour siéger au Conseil médical départemental en formation plénière.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET.

11 voix Pour par mandat : M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : Mme GRISON.

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/139 ASSEMBLÉES – FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ ET MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (FAM MAS) – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°20/113 du Conseil municipal en date du 11 juin 2020,
- de désigner 2 représentants du Conseil municipal pour siéger au Comité de gestion du FAM-MAS.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET.

11 voix Pour par mandat : M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 abstention : Mme GRISON.

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/140 ASSEMBLÉES – CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

La Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°20/116 du Conseil municipal en date du 11 juin 2020,
- de désigner, outre la Maire et l'Adjointe au Maire déléguée à la culture, deux membres du Conseil municipal pour siéger au sein de ce conseil d'établissement.

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

11 voix Pour par mandat : M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/141 FONCIER – CESSIION DES LOCAUX DE L'ESAT RUE MARCEL PAUL À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU CHER (PEP 18)

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°DEL22/104 du Conseil municipal en date du 23 juin 2022,
- de céder à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Cher (PEP 18) les locaux de l'ESAT situés rue Marcel Paul, à Vierzon, sur les parcelles cadastrées BV 45, 144, 145, 146, 147, 148, 90 et 93 d'une superficie de 7 773 m², au prix de 825 000 € TTC,

- de désigner la Maire pour recevoir l'acte administratif à venir et les actes afférents,
- d'autoriser la Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la recette au budget, article 024, fonction 824.

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

11 voix Pour par mandat : M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/142 – JEUNESSE – PROLONGATION DES DISPOSITIFS « BOURSE AUX PERMIS DE CONDUIRE » ET « ARGENT DE POCHE POUR ACTIONS SOLIDAIRES » INSCRITS DANS LE CADRE DU « PLAN QUARTIERS SOLIDAIRES JEUNES » POUR L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Toufik DRIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le versement des bourses ci-dessous :
 - 6 210 € à hauteur de 230 € pour la « bourse au permis de conduire » par jeune et pour 27 jeunes,
 - 2 700 € à hauteur de 150 € par jeune pour l'opération « argent de poche » pour 18 jeunes.
- de valider les modalités du dispositif « Quartiers solidaires jeunes » proposé par le Pôle Jeunesse de la Ville, et les montants des bourses octroyées dans ce cadre, ci-dessous détaillés :

	Nombre de jeunes	Age	Dates	Montant accordé par bourse
Bourse « Permis de conduire »	27	16-25 ans	Du 1 ^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022	230,00 €
Bourse « Argent de poche »	18	16-25 ans	Du 1 ^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022	150,00 €

- d'imputer les dépenses fonction 422 article 6714.

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

11 voix Pour par mandat : M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/143 – MOTION : VŒU DES ÉLU-ES DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES PAR L'ÉTAT

Rapporteur : Corinne OLLIVIER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à apporter la garantie et à signer tout document afférent.

ADOPTÉ PAR :

19 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET.

8 voix Pour par mandat : M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER).

4 abstentions : M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

3 abstentions par mandat : M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN.

DEL22/144 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs sus-visée.

ADOPTÉ PAR :

23 voix Pour : M. AAD, M. BERNAGOUT, Mme CHAUVET, Mme DADSI, M. DRIF, M. DUMON, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. JACQUET, M. KIM, M. MICHOUX, Mme MILLÉRIOUX, Mme MION, Mme MORÈVE, M. MOUAMIR, Mme OLLIVIER, Mme PIÉTU-AGEORGES, Mme SOCHARD, Mme TAIRET, M. GODARD, M. LATESSA, M. PERRINET, Mme GRISON.

11 voix Pour par mandat : M. DUPIN, (donne pouvoir à M. DADSI), Mme KAOUES (donne pouvoir à M. KIM), M. LHONNEUR (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme RENARD (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. RENÉ (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme ROUX (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. SANSU (donne pouvoir à Mme OLLIVIER), M. BERNARD (donne pouvoir à M. PERRINET), Mme CHANGEUX (donne pouvoir à M. GODARD), M. DESNOUES (donne pouvoir à M. LATESSA).

1 absent : M. KALKIN.

Fait à VIERZON, le 12 juillet 2022



La Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive representation of the name Corinne Ollivier.

Corinne OLLIVIER